



cfuw fcfd
UWC MONTREAL INC

CFUM Inc.
1200 avenue Atwater #7
Westmount, QC H3Z 1X4
uwcmtl@gmail.com

Le 8 décembre 2025

Jennifer Maccarone, M.A.N.
1134, rue Sainte-Catherine Ouest
8e étage, bureau 801
Montréal (Québec) H3B 1H4
Par courriel : Jennifer.Maccarone.WSL@assnat.qc.ca

Chère Madame Maccarone,

Objet : Répercussions du projet de loi 2 sur l'égalité des sexes et l'équité.

Au nom du Club des femmes universitaires de Montréal Inc. (CFUM), dont la mission est de promouvoir la responsabilité sociale et l'épanouissement des femmes par l'éducation, je vous écris pour vous faire part de notre position sur le projet de loi 2.

Tout d'abord, nous tenons à souligner le dévouement et la grande qualité du travail des médecins québécois. Ils prennent soin des résidents de notre province, y compris des réfugiés, ainsi que des patients de partout au Canada et d'ailleurs qui ont besoin de soins spécialisés.

Deuxièmement, nous reconnaissons les pressions urgentes qui pèsent sur le système de santé québécois et saluons les efforts du gouvernement pour améliorer l'accès aux soins. Cependant, des sources crédibles ont soulevé des préoccupations quant aux effets potentiellement inéquitables du projet de loi qui méritent notre attention. Dans un article publié le 5 novembre dans le *Montreal Gazette*, un gériatre prédit que les objectifs axés sur le volume pourraient mettre en danger le bien-être des personnes âgées. Un article publié le 26 octobre dans le *Journal de Montréal* indique que les femmes médecins consacrent plus de temps à chaque patient et risquent d'être pénalisées par ces objectifs. Les statistiques du Collège des médecins du Québec montrent que les femmes constituent la majorité des médecins québécois, en particulier dans les groupes d'âge plus jeunes. Une déclaration intérimaire de l'Association des médecins autochtones du Canada, datée du 3 novembre, indique que le projet de loi 2 a été élaboré sans consultation des parties prenantes autochtones et qu'il risque de nuire aux soins dans les communautés autochtones.

Le CFUM préconise une approche équitable et collaborative de la réforme des soins de santé. Cela correspond à la résolution adoptée par la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU), à laquelle le CFUM est affilié, sur les Normes en Matière de Soins de Santé (2024). Cette résolution demande aux gouvernements « de garantir des soins de santé et des programmes de prévention de qualité qui soient universels, accessibles, complets, transférables et gérés par les pouvoirs publics, et que toutes les réformes du système de santé intègrent ces cinq principes de l'assurance maladie tels que définis dans la Loi canadienne sur la santé (1984) ».

Par conséquent, en ce qui concerne le projet de loi 2, nous recommandons respectueusement :

- Des consultations inclusives avec les médecins, y compris les médecins praticiennes, ainsi qu'avec les praticiens autochtones et ceux qui s'occupent des populations vulnérables ;
- Des indicateurs de performance qui tiennent compte de la qualité des soins centrés sur le patient.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ces recommandations. Le CFUM est prêt à soutenir tout dialogue visant à garantir des résultats équitables pour tous en matière de soins de santé.

Veuillez agréer, Madame la Députée, l'expression de mes salutations distinguées.

Lorraine O'Donnell, PhD
Présidente
Club des femmes universitaires de Montréal Inc.
uwcmtl@gmail.com

Cc : M. Christian Dubé, M.A.N., Ministre de la Santé et des Services sociaux
(ministre@msss.gouv.qc.ca)